



N° 30- /MEDD/CAB/AGEE/2024

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

LA MINISTRE :

- Vu** le Code de l'environnement de la République de Guinée, en ses articles 28 et suivants ;
- Vu** le Certificat de conformité environnementale N° 000087/MEDD/CAB/AGEE/2022 du 09 décembre 2022 ;
- Vu** la demande N° CBG DG. 322/2024 du 30 août 2023 relative au renouvellement du Certificat de conformité environnementale **des Opérations courantes et /Projet Multi-utilisateurs dans la préfecture de Boké** ;
- Vu** le Rapport de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), exercice 2023 ;
- Vu** le Rapport de la mission de contrôle de la mise en œuvre du PGES réalisée en avril 2024 ;
- Vu** la conformité du Plan de Gestion Environnementale et Sociale aux dispositions de la législation nationale relatives à la protection de l'environnement biophysique et humain,

DELIVRE :

Le présent Certificat de Conformité Environnementale à la société **Compagnie Des Bauxites De Guinée (CBG)**, valable pour une durée d'un an, allant du **11 novembre 2024 au 10 novembre 2025**.

Fait à Conakry, le : 11 NOV. 2024

Guinée



Djami Diallo
Djami DIALLO

CCE/ 00030